|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**37ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU), du 18 au 29 janvier 2021**

**Examen du rapport de l’Autriche**

**Déclaration de la délégation togolaise**

***Présentée par : M. Togbé Agbessi ALANGUE, Conseiller pour les affaires humanitaires et les droits de l’Homme***

 *Genève, le 22 janvier 2021*

 *(9h00-12h30)*

**Madame la présidente,**

La Délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation autrichienne à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Togo se réjouit de la ratification par l’Autriche de plusieurs instruments internationaux et salue l’adoption du plan d’action national de lutte contre la traite des êtres humains, et les efforts consentis pour éliminer la discrimination à l’égard des femmes notamment dans le secteur de l’éducation.

Au demeurant, dans un esprit constructif, ma délégation voudrait formuler les recommandations suivantes à l’Autriche :

1. Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
2. Renforcer la lutte contre la commission ou l’incitation à la commission d’actes de haine raciale ou religieuse ;
3. Adopter des mesures globales visant à prévenir, à combattre et à sanctionner toutes les formes de violence à l’égard des femmes fondée sur le genre.

Pour terminer le Togo souhaite plein succès à l’Autriche dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**